



EVALUATION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE ET SA PRISE EN CHARGE EN PREVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Centre Bois-Gibert
RÉADAPTATION ET PRÉVENTION
CARDIO-VASCULAIRE
GROUPE **vyv**

Formation présentielle pluridisciplinaire centrée sur le repérage et la prise en charge du risque cardiovasculaire, incluant la prévention primaire et secondaire.

PREREQUIS : Etre un professionnel de santé

Préférentiellement professionnels de santé travaillant dans un service de cardiologie ou en réadaptation cardiovasculaire.

LES OBJECTIFS

✔ Objectifs généraux

Créer une culture commune de la prévention primaire et secondaire, dans la prise en charge des maladies cardiovasculaires.

✔ Objectifs spécifiques

- Identifier les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.
- Savoir conseiller un patient sur les modifications souhaitables de son mode de vie.
- Accompagner le patient à respecter les règles hygiéno-diététiques.
- Connaître les bases de l'élaboration et de la conduite d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient.
- Savoir intégrer la dimension psychosociale à ces modifications.
- Accompagner le patient dans le changement.

✔ A l'issue de la formation, le professionnel de santé doit être en capacité de guider, conseiller, motiver et rassurer le patient, dans le risque cardiovasculaire et sa prise en charge en prévention primaire et secondaire, dans les domaines suivants :

- Les facteurs de risques cardiovasculaires
- Le syndrome coronarien aigu et le sport
- La nutrition - théorie et pratique
- Les bases de l'éducation thérapeutique
- Le sevrage tabac
- L'intégration de la dimension psycho-sociale du patient



Lieu de formation :

Centre Bois-Gibert
18 rue de Bois-Gibert
37510 Ballan-Miré



Formation en présentielle :

3 journées (21 heures)

Prochaine session :

• du 09 au 11 octobre 2024



Tarif :

950 € net par personne



Renseignements & Inscriptions :

Centre Bois-Gibert : 02.47.48.74.92
formations.bg.cvl@vyv3.fr



Public concerné :

- Médecins généralistes
- Paramédicaux :
IDE & Diététiciennes
- Hors DPC :
Kinésithérapeutes, APA



vyv³
Centre-Val de Loire

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

N° 4824
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouver toute l'offre du DPC sur www.odpc.fr

Organisme de formation
N° 24370076637

Action DPC
48242325002



EVALUATION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE ET SA PRISE EN CHARGE EN PREVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE



CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

✓ Description des différentes étapes :

1- Présentation de la formation, choix des ateliers

2- Audit initial

- Audit des connaissances sur différents aspects

3- Formation continue, sous forme de cours théoriques et d'ateliers pratiques

- Les facteurs de risque traditionnels et nouveaux
- Syndrome coronarien aigu et sport : évaluation et recommandations de bonnes pratiques
- La nutrition : théorie et pratique sous forme d'ateliers
- Les bases de l'éducation thérapeutique et sa pratique dans les maladies cardiovasculaires
- Le sevrage tabac : comment l'initier ? comment le suivre ?
- L'intégration de la dimension psycho-sociale du patient
- Visite du Centre de réadaptation, sous réserve du contexte sanitaire

4- Audit final et axes d'amélioration

- Evaluation de l'effectivité des acquisitions et de la satisfaction des participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✓ Moyens techniques :

Cours dans la salle de formation dédiée - multi média.

Ateliers pratiques : salle d'ETP, cuisine pédagogique

✓ Intervenants :

Equipe pluri professionnelle associant Cardiologues, IDE, MKE, Diététiciennes, Psychologues & Tabacologue.

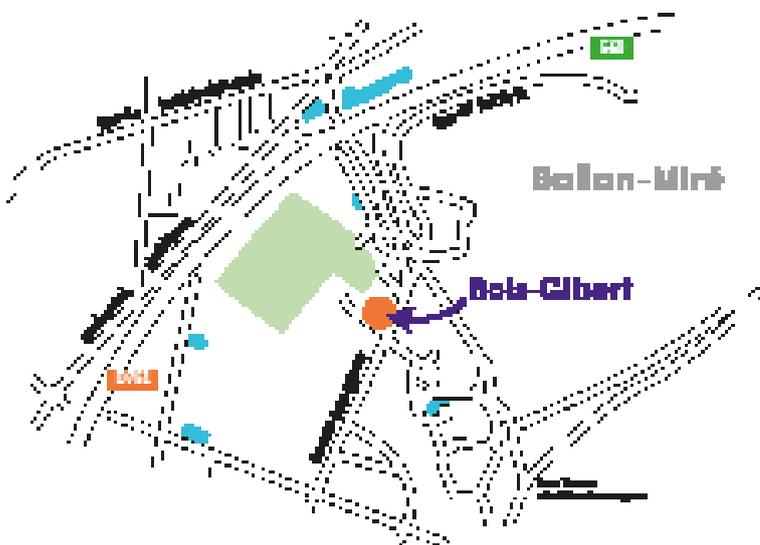
Tous ayant une expertise reconnue en ETP et réadaptation cardiovasculaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

✓ Audits pré et post formation

✓ Traçabilité du suivi de la formation

- feuille d'émargement
- questionnaire de satisfaction
- audit à froid
- attestation de présence



Par la rocade de Tours

- prendre la direction de Chinon A85
- puis la sortie 10 - Ballan-Miré
- au rond-point, tourner à la 1ère à droite, passer au-dessus du pont
- au rond-point, tourner à la 2ème à droite • suivre l'indication de Bois-Gibert



Par le train

Arrivée Gare de Tours ou Saint Pierre des Corps, puis prendre un taxi jusqu'à Bois-Gibert : rue de Bois-Gibert 37510 Ballan-Miré

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION



INSCRIPTIONS

L'inscription peut être effectuée :

- par courriel : formations.bg.cvl@vyv3.fr
- par téléphone : 02.47.48.74.92

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel à l'Etablissement.

Un mois avant le démarrage de la formation, l'Etablissement du stagiaire reçoit :

- un programme de la formation ainsi qu'une convention, dont un exemplaire est à nous retourner dûment signé. Il doit être accompagné du règlement, par chèque libellé à l'ordre du CRCV Bois-Gibert ou par virement.
- une enveloppe à remettre au stagiaire, contenant la convocation, le programme de la formation ainsi que les informations utiles pour nous rejoindre (plan d'accès, liste des hôtels).

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous mettons tout en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations.

Si votre situation nécessite une adaptation particulière pour suivre la formation, **contactez notre référent handicap : Laëtitia PAIMPARE**

formations.bg.cvl@vyv3.fr ou 02.47.48.74.92

RESPONSABILITÉ

La formation alterne entre des temps de formation théorique et des temps de formation pratique.

TARIF DES FORMATIONS

Le prix est indiqué en net et par personne. Il comprend l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies.

L'annulation ou le report est signifié au Responsable formation de l'Etablissement, au plus tard une semaine avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation d'une Prestation de formation peut être faite par le Client sans frais, si cette annulation parvient au Prestataire par écrit, au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le Client moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation, le Prestataire facturera 50 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

En cas d'annulation faite par le Client moins de 48 heures avant le démarrage des Prestations de formation, en cas d'absence non prévue au jour de démarrage de la session de formation ou en cas d'abandon en cours de session de formation, le Prestataire facturera 100 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

